

Juillet 2011 n°9

Le magazine du Pays Naborien

Perspectives



Brèves
de territoire



Sentiers
de randonnée

Au fil
des communes



Folschviller
et Valmont

L'enquête

TGV à Saint-Avold Possible ?

www.paysnaborien.com



Édito



Nous en avons assez de voir passer le TGV sans s'arrêter. C'est de cette façon que nous avons titré notre *Perspectives* de juillet 2009. À cette époque, nous avons déjà mis en place une vaste opération de promotion pour l'attribution d'un arrêt TGV en gare de Saint-Avoid/Valmont. En 2011, nous avons mandaté le groupe *Egis* spécialisé dans le conseil et l'ingénierie dans divers domaines dont les transports. Les résultats de l'étude menée par le cabinet confirment que nous sommes engagés sur la bonne voie : la mise en place d'une offre TGV direct à destination de Paris est tout à fait possible et plausible. Autre dossier qui fait l'actualité : notre programme pluriannuel de sensibilisation des administrés à l'utilisation d'un composteur. Vous découvrirez dans les pages suivantes le contenu de l'opération et l'interview d'un guide composteur. Nous nous devons encore d'accomplir des efforts conséquents dans le domaine du traitement des déchets ménagers. L'augmentation était inévitable : il s'agira à l'avenir de maîtriser les coûts. Vous pouvez compter sur nous.

André Wojciechowski,
président de la Communauté de communes du Pays Naborien



N°9 - Juillet 2011. *Perspectives*, le magazine du Pays Naborien.
Directeur de la publication : M. André Wojciechowski, Président de la CCPN. **Rédacteur en chef :** M. Dominique Steichen, Vice-Président de la CCPN. **Ont collaboré à ce numéro :** M. Dominique Steichen, M. Robert Berg, Mlle Andrée Cansell, M. Roland Thiel, M. Jean-Pierre Montalbano, M. Gabriel Muller, Mme Marie-Claire Kontzler, M. Jean-Paul Jager, M. Yahia Tlemsani, M. André Bindner, M. Philippe Marchand, M. Gilbert Betti, Mme Mireille Stelmaczyk.
Conception éditoriale et graphique : Evicom - 03 87 00 69 29 - evicom@orange.fr - **Rédaction :** Vivian Peiffer / Guillaume Quignon - **Impression :** Interprint, **Photo :** Philippe Gisselbrecht / Éric Zell / Evicom - CCPN. Dépôt légal : à parution.



Sommaire

À la une

3



Brèves de territoire

4-7



Grand angle

8-9

L'enquête

10-13



Au fil des communes

14-15



ERRATUM

Dans la précédente édition de *Perspectives* (numéro 8 - janvier 2011), une erreur s'est malencontreusement glissée dans la rubrique « au fil des communes » consacrée à Diesen. **Erwin Thiel n'est pas l'actuel propriétaire de la mairie mais bel et bien celui qui occupe le fauteuil de maire, nuance.** Toutes nos excuses aux lecteurs.

Tarification des ordures ménagères

Objectif : maîtriser les coûts

Voici un peu plus d'1 an, la Communauté de communes du Pays Naborien prenait la compétence ordures ménagères. Aujourd'hui, elle se voit dans l'obligation d'augmenter le prix de la redevance 2011. Explications.



Lors de la prise de compétence relative à la gestion des ordures ménagères, au 1^{er} janvier 2010, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Naborien a homologué à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle Est (Sydeme) ainsi que le système de redevance en ce qui concerne la tarification du service d'ordures ménagères (REOM) sur son territoire. Dans ce cadre, l'élaboration d'une tarification commune à appliquer sur l'ensemble du Pays Naborien n'a pas été facile à obtenir en raison de la disparité des tarifs pratiqués antérieurement par chacune des

communes. C'est pourquoi, en vue de ne pas trop pénaliser certains foyers, les élus du Pays Naborien ont fait le choix d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire pour l'année 2010 et d'allouer en parallèle, une subvention d'équilibre, émanant du budget primitif de l'intercommunalité.

Après 1 an d'existence et conformément à la volonté des élus, Madame la trésorière principale de la CCPN, a procédé à un examen attentif des coûts de fonctionnement liés à ce service : la conclusion à la nécessité d'une augmentation substantielle de la REOM de 16 %. Cette augmentation s'expliquant par le coût de revient effectif du traitement des

déchets ménagers. Fort de ce constat, le conseil communautaire a entériné une nouvelle tarification applicable sur son territoire, celle-ci tenant compte de cette majoration de 16 %. Si la facture va indéniablement s'alourdir pour les ménages, la Communauté de communes du Pays Naborien explore d'ores et déjà plusieurs pistes pour maîtriser les coûts à l'avenir : renégociation du marché de collecte et du contrat des déchetteries en 2012, mise en place d'actions à caractère environnemental à l'image de l'opération composteurs (lire en pages 4 et 5) pour réduire le tonnage de déchets résiduels et enfin, engager des réflexions sur le multiflux (collecte sélective des biodéchets tout en harmonisant et en simplifiant la gestion des déchets au quotidien) ainsi que sur des processus réglementaires du type « tarification incitative ». En effet, la loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, dans son article 46 précise que « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et/ou le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ». Les collectivités doivent donc instaurer cette incitation pour responsabiliser leurs administrés en termes de production de déchets. Affaire à suivre.

Une question d'économie et de civisme

Saviez-vous que le tonnage des bios déchets représente 1/3 de l'ensemble des déchets produits, soit l'équivalent de plus ou moins 100 kg par habitant et par an ? Un poids assez considérable d'où la volonté de la Communauté de communes de mettre en œuvre le processus du compostage. Justement, le compostage, qu'est-ce que c'est ? « *Laisser tous les déchets d'origine végétale se décomposer de façon à ce qu'ils puissent produire un amendement utilisable sur les plantations au jardin ou en bacs* », rappelle Simone Hamann, maire de la Lachambre et présidente de la commission Environnement à la Com-

munauté de communes. Aujourd'hui, il est demandé à chaque famille de ne plus jeter dans leurs sacs poubelles, les épluchures, les coquilles d'œufs, les restes de repas, les filtres et marcs de café mais de les déposer dans leur composteur. Pour ce faire, la Communauté de communes a mis sur pied un programme pluriannuel au sein duquel, « *nous sensibilisons les administrés à l'utilisation d'un composteur, formons des guides composteurs (lire encadré) et accompagnons des personnes souhaitant composter sur 1 an* », poursuit la présidente. Ainsi, l'ensemble des habitants a été invité personnellement à une réunion dans sa commune, à l'issue de

Dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de communes du Pays Naborien propose aux habitants du territoire, d'acquiescer un composteur à tarif préférentiel afin d'essayer de réduire le tonnage de collecte et de traitement de déchets. État des lieux.

laquelle, le composteur leur a été remis, accompagné d'une brochure. Des réunions qui ont été animées par des guides bénévoles issus du territoire, formés eux-mêmes par un maître composteur (selon les préceptes du Comité Jean Pain). À noter également que vingt ménages



témoins se sont d'ores et déjà engagés à accueillir un guide composteur. Objectif : évaluer la qualité et les pratiques du compostage sur le lieu de production.

Investissement modique

À ce jour, plus de 1 000 composteurs ont été distribués lors de ces réunions. L'Agence de l'environnement et de la maî-

trise de l'énergie (Ademe), principal partenaire de l'opération, attend un bilan pour la fin de cette année. « Nous adresserons un questionnaire auprès de 200 foyers témoins pour connaître leur avis, leur manière de composter, leur taux de satisfaction. » En clair, avec un investissement de départ somme toute assez modique (8 € pour un composteur de 400 litres et 12 € pour

la version 600 litres) de l'habitant qui ne débourse que le tiers du prix de l'acquisition d'un composteur (le reste étant pris en charge par la Communauté de communes et l'Ademe), il est possible de produire un compost totalement naturel et gratuit mais surtout de réduire à terme le tonnage déposé dans nos bacs. Une question d'économie et de civisme.

Trois questions à...

Nicole Killian, guide composteur

En quoi consiste le rôle de guide composteur ?

Il s'agit tout simplement d'aider les gens, novices en matière de compostage, dans leur démarche de fabrication de compost. J'ai suivi une formation de trois jours en début d'année pour avoir une approche du compostage. Je suis devenu guide composteur pour la Communauté de communes du Pays Naborien en février 2011 et répond à toutes sollicitations des habitants de la CCPN pour leur venir en aide.

Quelles sont les questions qui reviennent le plus souvent ?

Les interrogations liées aux mauvaises odeurs de leur compost. Il faut savoir que pour éviter ce problème, il faut s'assurer que son compost ne soit pas trop mouillé et dans ce cas-là, ajouter des éléments secs comme de l'herbe sèche, des feuilles mortes, des brindilles ou même des petits morceaux de carton brun, bref des apports que l'on dit carbonnés. Plus les apports seront variés, plus votre compost sera riche en éléments organiques. Les plantes s'en verront ainsi renforcées et plus résistantes. S'occuper de son compost ne doit pas prendre plus de cinq minutes par jour. C'est rapide et on fait un geste pour l'environnement.

En combien de temps le compost arrive-t-il à maturité ?

En l'espace de neuf à dix mois. On reconnaît un compost « mature » à son odeur de sous bois, à sa couleur noire et à sa consistance souple. Petite précision, le compost se dépose principalement à l'automne sur la terre : on ne l'enfouit pas, on griffe le sol. Par contre, certaines plantes comme les courgettes, les tomates apprécient le compost sous les racines.



Le comité Jean Pain

Jean Pain était un garde-forestier d'un domaine de garrigue de 270 ha situé à Villecroze en Haute-Provence. Dès son installation, il a voulu protéger le domaine contre les incendies de forêt qui détruisent chaque année des milliers d'hectares. Il a donc taillé la broussaille au ras du sol en préservant toutefois des îlots non taillés pour ne pas trop perturber la vie des animaux vivant dans la garrigue. Pour valoriser la broussaille ainsi coupée, il décida de la composter et d'utiliser le compost ainsi produit pour fertiliser un potager d'essai aménagé dans une clairière de la forêt et fertilisé au seul compost de broussailles, sans aucun arrosage. Les résultats - dans ce jardin d'essai - furent spectaculaires : la presse en fit mention, un livre signé de Jean Pain fut édité et traduit en 1974 par Frederik Vandenberghe qui a mis en place en 1975, à Londerzeel (à mi-chemin entre Anvers et Bruxelles) un chantier expérimental de compostage de rémanents ligneux.

Du 30 mars au 1^{er} avril 2011, le département chimie de l'IUT de Saint-Avold a accueilli la 37^e édition des Journées d'étude des équilibres entre phases, organisée par le Laboratoire Matériaux optiques, photonique et systèmes, soutenue par la Communauté de communes du Pays naborien. Environ 70 chercheurs, doctorants ou industriels français, mais aussi en provenance du monde entier ont assisté à ces journées scientifiques. Ils y ont ainsi présenté les résultats de leurs plus récents travaux dans le domaine de la thermodynamique des équilibres. Une discipline toujours d'actualité car ses lois interviennent régulièrement dans notre

37^{es} Journées d'étude des équilibres entre phases

Économie

vie quotidienne : salage des routes hivernales, distillation de l'eau-de-vie, fabrication des carburants... Les scientifiques présents ont ainsi pu confronter leurs points de vue et expériences à travers de nombreuses discussions et plus de 50 conférences ont été données par des spécialistes reconnus internationalement.



7^e symposium international sur les matériaux composites

Le 9 et 10 février 2011 a eu lieu, à l'Agora, le 7^e symposium international sur les matériaux composites et leur mise en œuvre organisé par le Pôle de plasturgie de l'Est (PPE) en collaboration avec la CCPN. Ces deux jours ont rassemblé près de 400 participants industriels et scientifiques issus de vingt nationalités différentes en présence du préfet de région, des présidents de la Région Lorraine et du conseil général de la Moselle. Cette manifestation, qui a lieu tous les deux ans, est soutenue par la Communauté de communes du Pays Naborien car elle contribue largement à l'innovation et au développement économique du territoire. Dans son discours d'ouverture du symposium, le vice-président Thierry Zimny a mis en avant le savoir-faire du PPE. Un pôle qui se projette dans l'avenir et est ainsi passé de 16 emplois en 2006 à 30 emplois hautement qualifiés en 2010 dont la quasi-totalité sont des ingénieurs et des techniciens. Son chiffre d'affaires croît de 30 % par an depuis 2006. Avoir une longueur d'avance dans la haute technologie, construire les emplois d'avenir pour les jeunes du secteur, voilà bien l'ambition partagée par les élus de la CCPN.



La biculturalité exposée à la Foire de Hanovre

L'Eurodistrict Saar Moselle et l'Agence pour l'expansion de la Moselle Est ont conjugué leurs efforts et porté l'image de la métropole transfrontalière Saar Moselle en participant du 4 au 8 avril dernier à l'édition 2011 de la Foire de Hanovre, où la France était invitée d'honneur. Lors de l'inauguration officielle du Salon, Ronald Pofalla, ministre de la Chancellerie fédérale, et François Fillon, Premier Ministre, ont pu découvrir les potentialités économiques, ainsi que les spécificités biculturelles de notre territoire. La délégation officielle composée également d'Éric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et de Pierre Lellouche, Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, a ainsi rencontré Charlotte Britz, maire de Sarrebruck et présidente de l'Eurodistrict SaarMoselle, Gilbert Schuh, vice-président de l'Eurodistrict Saar Moselle, Céleste Lett, député-maire de Sarreguemines et vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, André Wojciechowski, député-maire de Saint-Avold et Président de la Communauté de communes du Pays Naborien, Roland Roth, président de la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences et Serge Starck, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Tourisme - Sentiers de randonnée

Faire en sorte que les chemins se rencontrent

« Faire en sorte que les chemins se rencontrent. » Le souhait d'André Wojciechowski, président de la Communauté de communes du Pays Naborien, est en train de se réaliser. Pas à pas, les sentiers de randonnée sont aménagés de main de maître par les services de la Communauté de communes, aidés de prestataires extérieurs. « L'entreprise Nicolas s'est chargée de l'aménagement du sentier qui va d'Altviller à Lachambre », précise Jean-Jacques Ballèvre, maire d'Altviller et président de la commission développement rural au sein de la Communauté de communes. Un vice-président qui se félicite d'ailleurs du travail effectué sur le site. « Je tiens aussi

à remercier les agriculteurs ainsi que les propriétaires des parcelles avec qui nous avons trouvé un terrain d'entente. Mention particulière également au club vosgien et à nos jeunes saisonniers qui ont beaucoup œuvré pour que le projet puisse voir le jour. » Entre le défrichage, le décaissage et l'ajout de pierres calcaires et de soubassement, le montant des travaux s'élève à 16 000 € HT. Un montant raisonnable qui va permettre aux habitants de profiter du formidable panorama dont disposent, pour la plupart, les communes du Pays Naborien. Le sentier de randonnée est aussi un pas de plus vers le maillage complet des villes qui devrait s'achever d'ici à 2014.

Le 9 juin dernier, la Communauté de communes du Pays Naborien a célébré officiellement la naissance d'un nouveau sentier de randonnée à Lachambre. Une inauguration qui met en lumière le travail effectué par la commission du développement rural de la Communauté dont l'ambition est de réaliser un maillage complet entre les communes d'ici à 2014.

En x

Les sentiers de randonnée pédestre

Au nombre de 5 sur le territoire communautaire (à Carling, Holbach-Biding, Valmont-Dourd'hal, Diesens-Creutzwald et Altviller-Lachambre), les sentiers sont destinés à faire découvrir ou redécouvrir le paysage et les chemins du territoire au plus grand nombre, habitants ou touristes, jeunes ou moins jeunes. C'est aussi une volonté qui s'inscrit parfaitement dans l'air du temps car les circuits de randonnée se multiplient au niveau national : à titre d'information, la Fédération française de randonnée dont fait partie le club Vosgien compte plus de 207 000 adeptes. Mieux : elle est entrée dans le top 15 des fédérations unisport devant l'athlétisme et le tennis de table. Avec un réseau reconnu et entretenu de plus 180 000 km dont font désormais partie les sentiers du Pays Naborien, les marcheurs ont le choix.



Les grandes manœuvres

Le développement économique est au centre des priorités du budget de la Communauté de communes du Pays Naborien. En effet, les projets sont légion. La Communauté poursuit bien évidemment l'aménagement de la zone du Grünhof à Porcelette sur laquelle est situé le Composite Park. Elle y consacrera 1 M€. Toujours sur cette même zone, un bâtiment relais (montant de 560 000 €) devrait sortir de terre. Sur le parc d'activités du Furst à Folschviller, les travaux vont également bon train dans le cadre de l'extension de Neuhauser : 1,8 M€ seront injectés pour le réaménagement de la zone. La société PSH, qui fait les frais de

cette extension, ne sera pas perdante pour autant. Elle prendra désormais ses quartiers sur la zone Actival à Valmont ; les frais relatifs à ce déménagement, qui s'élèvent à 250 000 €, seront intégralement pris en charge par la Communauté de communes. À noter également : un bâtiment de stockage devrait également voir le jour sur l'ancien site du Carreau. Réalisé pour le compte de l'entreprise Dodo par la SEBL* sur une emprise foncière de 7 ha cédée par la Communauté de communes, le projet permettra la création de 30 emplois sur le secteur. La suppression de la taxe professionnelle n'a pas eu d'incidence sur le budget communautaire. Aujourd'hui, nous sommes

en mesure d'affirmer que le transfert vers la contribution économique territoriale n'a pas d'incidence pour les administrés et les entreprises. Prochaine étape : le passage en contribution économique territoriale unique. Une étape qui permettra à la Communauté de communes de monter en puissance économiquement parlant et de mener des projets de plus grande envergure à l'échelle du territoire. Enfin, la Communauté a lancé les appels d'offre pour l'aménagement de ses futurs locaux dans les anciennes casernes militaires à Saint-Avold.

*Société d'équipement du bassin lorrain.

À noter

Les 6 budgets annexes

Voté en avril 2010, le budget primitif de l'exercice 2010 de la Communauté de Communes du Pays Naborien est composé du budget principal et de six budgets annexes :

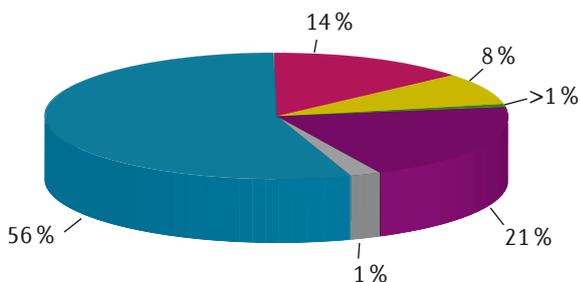
- 1) gestion centre de fret,
- 2) zone industrielle de Valmont – ACTIVAL- (aménagement et commercialisation de terrains),
- 3) zone industrielle de Fürst (aménagement et commercialisation de terrains),
- 4) bâtiment relais (construction et gestion),
- 5) zone artisanale du Grünhof (aménagement et commercialisation de terrains),
- 6) ordures ménagères.

Budget	Investissement	Fonctionnement	Total
Principal	11 080 112,37 €	11 278 092,54 €	22 358 204,91 €
Annexe centre de fret	26 218,36 €	126 940,00 €	153 158,36 €
Annexe ZI Valmont	3 820 769,66 €	3 843 945,46 €	7 664 715,12 €
Annexe ZI Fürst	3 457 981,00 €	61 233,00 €	3 519 214,00 €
Annexe bâtiment relais	137 537,36 €	174 600,00 €	312 137,36 €
Annexe ZI Grünhof	6 211 661,20 €	6 118 168,20 €	12 329 829,40 €
Annexe ordures ménagères	291 529,85 €	5 475 072,00 €	5 766 601,85 €
Total Budgets	25 025 809,80 €	27 078 051,20 €	52 103 861,00 €

Budget principal 2011 : les données principales chiffrées

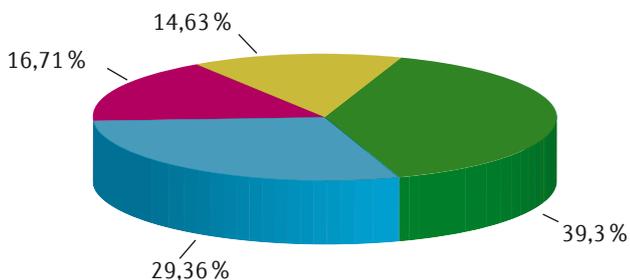
Section de fonctionnement

DÉPENSES



- Virement à la section d'investissement - **5 798 333 €**
- Atténuation de produits - **40 000 €**
- Charges à caractère général - **1 471 026,31 €**
- Autres charges de gestion courante - **2 211 572 €**
- Charges de personnel - **835 797 €**
- Charges financières - **82 000 €**

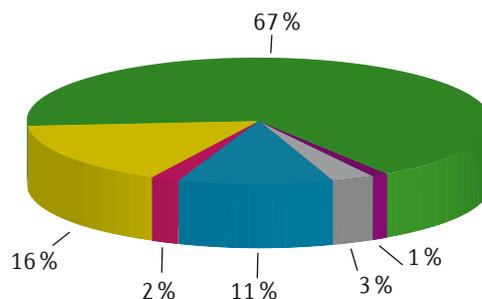
RECETTES



- Produit des taxes additionnelles (taxes d'habitation, foncière et professionnelle) - **1 120 742 €**
- Produit de la fiscalité de zone (perçue sur les zones gérées par la CCPN) - **637 961 €**
- Contribution sur la valeur ajoutée - **558 572 €**
- Produit du versement transport - **1 500 000 €**

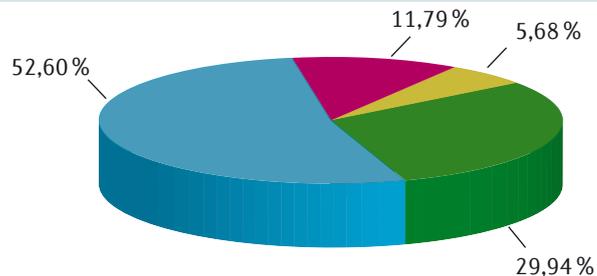
Section d'investissement

DÉPENSES



- Autres immobilisations financières (avances aux budgets annexes) - **1 045 980 €**
- Immobilisations en cours - **6 289 255 €**
- Immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels) - **192 008 €**
- Autres subventions d'équipement - **114 320 €**
- Immobilisations corporelles - **1 528 756 €**
- Emprunts et dettes assimilées - **250 000 €**

RECETTES



- Participation de la section de fonctionnement - **5 476 994 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé - **1 553 139 €**
- Subventions, fonds de compensation, TVA, etc. - **697 360 €**
- Un emprunt - **3 300 000 €**



TGV direct Sain UN SCÉNARIO

L'effet TGV n'a pas encore eu lieu sur le Pays Naborien. En dépit des efforts louables du président André Wojciechowski depuis l'avènement du train à grande vitesse en Moselle, le dossier est à quai. Pourtant, la gare de Saint-Avold/Valmont dispose d'atouts de poids. Revue de détails.

Nous en avons déjà fait l'écho dans le 5^e numéro de *Perspectives* en juillet 2009. La Communauté de communes du Pays Naborien se bat pour obtenir un arrêt TGV en gare de Saint-Avold/Valmont. Et elle est loin d'avoir abandonné son cheval de bataille. Pour preuve, les résultats de l'étude commandée en 2011 auprès du groupe *Egis* spécialisé dans le conseil et l'ingénierie dans divers domaines dont les transports, viennent de tomber. Des résultats qui en disent long sur les potentialités de la gare SNCF de Saint-Avold/Valmont, pour la mise en place d'une

t-Avold/Paris : plausible ?

offre TGV direct à destination de Paris. « Il s'agissait d'évaluer l'impact auprès de la clientèle de la création d'un arrêt grande vitesse en gare de Saint-Avold/Valmont pour se rendre à Paris. L'hypothèse retenue étant celle d'un rattachement d'un TGV partant de la gare de Saint-Avold au TGV en gare de Metz vers Paris », a rappelé André Wojciechowski.

L'enquête comporte trois volets : le premier consacré à la connaissance de la clientèle actuelle du TGV vers Paris ; le deuxième appelé à déterminer l'impact de la création d'un arrêt TGV en gare de Saint-Avold pour se rendre directement à Paris auprès de la clientèle actuelle et potentielle en termes de report modal vers le TGV depuis Saint-Avold ; le troi-

sième portant sur l'évaluation comparative de l'impact entre les usagers actuels du TGV Metz ou Forbach-Paris via l'enquête menée dans les trains d'une part et la population mobile vers Paris tous modes (voiture ou train) via l'enquête par téléphone d'autre part. Les deux axes permettant de se prononcer sur la pertinence de la création d'une circu-

lation directe vers Paris au départ de la gare de Saint-Avold/Valmont.

L'échantillonnage a porté sur un tiers des circulations, soit 8 à 10 trains par jour sur les jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi (5 jours), en y incluant les TGV bénéficiant des meilleures correspondances avec les TER de Saint-Avold. Enfin, l'enquête par téléphone – qui a concerné près de 1 800 ménages habitant dans l'aire chalandise théorique de la gare de Saint-Avold/Valmont – a été effectuée auprès de la population mobile vers Paris dont au moins un des membres a réalisé un voyage vers la capitale ces douze derniers mois.

Des déplacements professionnels en majorité

Sur les 1 800 ménages interrogés, 30 %

d'entre eux déclarent avoir effectué un déplacement vers Paris sur les douze derniers mois : ce qui représente un potentiel de 200 000 habitants résidant en majorité à Saint-Avold et dans sa périphérie, ainsi qu'à Creutzwald et à Faulquemont. Autre enseignement intéressant : s'il y avait à l'avenir un TGV direct vers Paris depuis la gare de Saint-Avold/Valmont, les déplacements en direction de la capitale augmenteraient. En effet, 34 % des personnes interrogées le confirment. De la même façon, pour se rendre à Paris, c'est le train qui tient la corde avec 51 % des personnes interrogées qui ont utilisé la voie ferrée (contre 42 %). À noter également que 57 % des déplacements sont liés au travail et aux affaires professionnelles : un pourcentage respectable qui pourrait encore

s'accroître si le train s'arrêtait en gare de Saint-Avold/Valmont et permettrait sans aucun doute un essor du développement économique du Pays Naborien.

Plus symptomatique encore, les usagers habituels du TGV ont donc majoritairement pris leurs trains au départ de la gare de Metz. Soit 97 % des usagers circulant dans les TGV vers Paris se sont rabattus Metz. Celle de Forbach apparaissant beaucoup moins attractive pour les habitants du Pays Naborien, puisque 91 % d'entre eux n'y ont jamais pris le train. Une part qui est encore à 80 % pour celle de Louvigny et « seulement » 56 % à Metz. La proximité incarnée par la gare de Saint-Avold/Valmont, jouerait sans aucun doute en faveur de la fréquentation du TGV.

Stéphane Pilleyre - Animateur au sein de direction de la gestion privée – Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne

« L'idée est plutôt bonne »

Usager régulier du train depuis près de dix ans, Stéphane Pilleyre, cadre supérieur résidant sur l'aire de chalandise de la gare de Saint-Avold/Valmont, s'est prêté au jeu des questions réponses pour Perspectives.

Perspectives : Quelle est la fréquence de vos déplacements vers Paris ?

Stéphane Pilleyre : Je m'y rends au moins une fois par mois pour assister à des réunions nationales organisées par mon employeur. Mon poste m'amène à former les conseillers qui suivent nos clients dans tous les domaines qui ont trait à la gestion patrimoniale.

Perspectives : à quel endroit prenez-vous le TGV ?

Stéphane Pilleyre : Systématiquement à Metz. Pourquoi ? Parce qu'en termes d'horaires, de régularité et de fréquence des trains, la gare de Metz est très bien placée. Puis, intellectuellement, j'ai dû mal à admettre qu'il faille reculer pour avancer ! Je ne vois pas l'intérêt d'aller à Forbach prendre le TGV.

D'autant plus que les horaires ne sont pas appropriés et que la distance parcourue nous éloigne de Paris.

Perspectives : Que pensez-vous de l'opportunité d'un raccrochement d'un TGV partant de la gare de Saint-Avold/Valmont au TGV en gare de Metz vers Paris ?

Stéphane Pilleyre : L'idée est plutôt bonne. Il y a, dans le secteur, beaucoup de personnes dans mon cas qui souhaiteraient disposer d'un arrêt TGV. Pour ne rien gâcher, le parking est gratuit, contrairement à Metz ou Louvigny (11€ en moyenne le jour) mais il manque encore un peu de place.

Trois questions à...



Le bilan

Au final, la clientèle actuelle du TGV vers Paris se définit de la manière suivante : un profil plutôt masculin (60 %) composé pour un peu plus de la moitié de cadres supérieurs dont le motif de déplacement est majoritairement tournée vers les affaires (57 % des usagers, 33 % pour les autres). La création d'un arrêt TGV à Saint-Avold engendrerait aussi des déplacements plus nombreux vers Paris pour 43 % des usagers actuels du TGV.

Une création qui impactera davantage sur les rabattements actuels existants en voiture vers la gare de Metz en cas de déplacements en train vers Paris. Seul un arrêt TGV direct en gare de Saint-Avold pourra capter cette clientèle d'autant plus que 50 % de celle-ci utilise le parking payant de la gare de Metz : rappelons que le parking de la gare de Saint-Avold/Valmont est gratuit (lire zoom sur...).

Enfin, la gare de Saint-Avold/Valmont représente un potentiel au regard de sa situation géographique puisque la gare de Forbach est très peu utilisée par les habitants du Pays Naborien et alentours.

Le TGV fête ses 30 ans

Ni feux d'artifice ni confettis, la SNCF a imaginé un anniversaire relativement discret pour les 30 ans de son train à grande vitesse, en organisant une tournée d'un « TGV anniversaire », qui circulera dans toute la France à compter du 2 juin 2011 et ce, jusqu'à la mi-juillet 2011. Il s'arrêtera dans chacune des gares TGV françaises pour présenter au public tous les métiers incontournables autour du train, tant du côté des infrastructures techniques, que du côté des services proposés aux clients avant, pendant, et après leur voyage. Dans ce cadre, la gare de Metz était l'une des premières gares françaises desservies par ce « TGV Expérience », le 3 juin 2011 où une soirée de célébration s'est déroulée en présence d'Alain Autruffe, directeur régional SNCF Lorraine et Jacques Mazars, directeur de l'axe TGV Est. La Communauté de communes du Pays Naborien y était bien évidemment représentée par Yaya Tlemsani, vice-président de la Commission transport urbain et du réseau ferré.

Zoom
sur...

Le parking de la gare

Dans le but d'offrir toujours plus de confort aux usagers du train, le parking gratuit de la gare de Saint-Avold/Valmont a connu une crise de croissance. En effet, du 15 mars à la fin

du mois de juin, des travaux d'agrandissement engagés sous la maîtrise d'œuvre de la SNCF et cofinancés par la Communauté de communes du Pays Naborien et la Région Lorraine, ont permis d'augmenter la capacité de stationnement, passant de 100 à 175 places. Sur un total estimé à 349 642 € HT, les montants ont été répartis de la façon suivante entre les partenaires : 174 821 € HT pour la Région Lorraine, 135 177 € HT pour la Communauté de communes du Pays Naborien et 39 643 € HT pour la SNCF.



Créabus / Transavold

Le service de transports à la demande

Créabus est un service de transports à la demande qui permet de se déplacer quand vous le souhaitez sur tout le territoire du Pays Naborien du lundi au samedi, de 6 heures à 20 heures. Créabus fonctionne 30 minutes avant ou après le passage d'une ligne régulière. Créabus est au prix du bus.

Comment cela fonctionne ?

Il suffit de réserver au numéro vert 0 800 610 903 au minimum une heure avant l'horaire de départ souhaité et jusqu'à deux semaines avant. De 6 heures à 20 heures sur l'ensemble du réseau Transavold, et jusqu'à 21 heures au départ ou à destination de la gare SNCF de Saint-Avold-Valmont (le dimanche compris). Desserte d'arrêt à arrêt sur l'ensemble des lignes de bus du Pays Naborien.

Transavold est un service de transports pour toutes les personnes à mobilité réduite dont l'invalidité ou les difficultés à se déplacer ne permettent pas l'accès aux lignes du réseau Transavold ou aux lignes TIM.

Comment cela fonctionne ?

Il suffit de réserver au numéro vert 0 800 003 202 et le conducteur vient vous chercher devant votre domicile et vous dépose à la porte de votre destination, du lundi au samedi de 6 heures à 20 heures. Transavold est au prix du bus.

« Trouver des ressources par rapport à nos besoins »

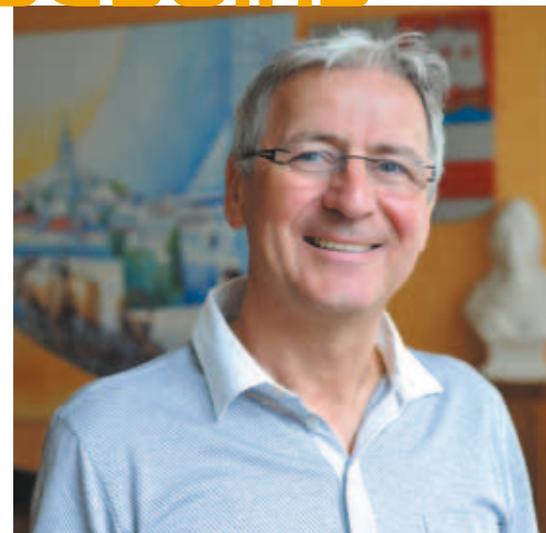
Troisième plus grande commune de l'intercommunalité au nombre d'habitants (4300 âmes), Folschuiller brille par ses clubs sportifs (handball, gymnastique...) et par son économie via l'implantation de l'usine Neuhauser sur le secteur. À la grande satisfaction de son maire Claude Staub. Rencontre.

Chaque euro dépensé par la Communauté de communes du Pays naborien est soumis à sa validation. Claude Staub, maire de Folschuiller depuis 2008, est l'argentier de la CCPN, gérant l'ensemble du budget de l'intercommunalité de par son mandat de vice-président en charge des finances au sein de la CCPN. « Mon rôle, à travers la commission des finances, est de contrôler tout ce qui touche aux recettes et aux dépenses de l'intercommunalité, de préparer des budgets primitifs chaque année, de valider les dossiers financiers des projets de la CCPN ainsi que de surveiller la bonne utilisation du fonds de concours de 30 000 euros attribué à chaque commune annuellement. » Parmi les projets de la Communauté de communes : bâtiments relais, aménagement de la zone du Composite Park et l'implantation d'une usine Neuhauser... sur la commune de Folschuiller. « C'est une

grosse satisfaction pour l'intercommunalité mais aussi pour la ville car l'entreprise a privilégié son attachement à ses origines plutôt que d'aller sur une zone plus attractive financièrement pour eux »

Gendarmerie flambant neuve et restructuration des écoles

À Folschuiller, les projets ne manquent pas. Après l'achèvement des travaux de la nouvelle gendarmerie qui aura coûté 2,4 millions d'euros (subventionnée à 20 % par l'État) et le démarrage du projet de ville 6 avec les aménagements sécuritaires et l'enfouissement de réseaux sur les Hauts de Furst, Folschuiller va regrouper ses écoles Lamartine et Musset sur un seul site (Musset). Le projet de construction de logements collectifs et de 35 pavillons sur le Clos de l'Hôtel de ville débuté en 2001 va arriver à son terme. Folschuiller se porte donc bien, tout comme son tissu associatif. « La com-



munne compte pas moins de 60 associations. Nous avons fête les 25 et 26 juin derniers les dix ans d'Audaces's, qui gère le Centre social Marcel Martin, lieu de rencontre inter générationnel assurant par ses actions le maintien de la cohésion sociale», conclut Claude Staub. Une belle réussite.



Le saviez-vous ?

La saga Neuhauser débute en 1906 grâce à la clientèle de la mine de Folschuiller, Frédéric Neuhauser fait prospérer une épicerie bazar. Le maître boulanger va implanter une série de magasins dans le Pays Naborien. Leader européen de la boulangerie viennoiserie, Neuhauser, c'est 2500 collaborateurs (dont 600 rien qu'à Folschuiller), un chiffre d'affaires de 260 M€ et 400 millions de baguettes produites par an. C'est à Folschuiller que la plus grosse usine de production du groupe est en construction sur la zone de Furst.

Valmont



La mise en place de grands projets sur le territoire ne peut se faire sans volonté commune et une communication appropriée. Un vaste dessein dont est chargé Dominique Steichen, maire de Valmont et vice-président en charge de la communication et des nouvelles technologies .

« Utiliser notre énergie pour le bien de nos concitoyens »

« Dépasser les sensibilités et les velléités personnelles de chaque maire pour mettre en place de grands projets communs. En d'autres termes, utiliser toute notre énergie pour le bien de nos concitoyens, cela doit être notre leitmotiv ». Le ton est résolu et décidé. À l'image de Dominique Steichen, le maire de Valmont qui occupe également le fauteuil de vice-président en charge de la communication et des nouvelles technologies à la Communauté de communes du Pays Naborien. Une démarche qu'il essaie d'insuffler à travers le magazine *Perspectives* – « le vecteur de communication le plus important de l'intercommunalité » – dont il assure le suivi éditorial depuis 2008. « Une commission communication, composée des différentes forces vives des communes adhérentes, a été constituée pour faire vivre le support. Une commission, force de proposition, qui travaille de concert avec les services de la communauté de communes et les prestataires externes chargés de la conception du journal. » Les réunions périodiques qui sont organisées, permettent de faire remonter les sujets émanant des différentes communes. « Ce qui démontre que la Communauté prend en charge de façon très égalitaire chaque habitant des

différentes villes, quelle que soit leur taille. Le magazine, c'est aussi remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier. Après chaque numéro, nous débattons des sujets, revenons sur les ajustements éventuels à effectuer et vérifions si la distribution s'est bien déroulée. C'est fondamental. »

Évolution continue depuis 2008

Si son rôle de vice-président est très prenant, Dominique Steichen n'en oublie pas pour autant sa commune qui a considérablement évoluée depuis 2008. Après avoir réalisé un terrain de football synthétique dernière génération (voir encadré), un parking de 80 places ainsi qu'un nouveau vestiaire, la municipalité s'affaire à la construction du bâtiment qui abritera la cantine et l'accueil périscolaire dans le quartier du stade, dont la livraison est prévue au printemps 2012. La réfection de la chaussée, l'éclairage de l'ancienne cité minière et de l'impasse des bleuets sont aussi sur le cahier des charges de la municipalité.



Le saviez-vous ?

À l'instar de clubs de football prestigieux comme l'AS Nancy Lorraine ou le FC Lorient en Ligue 1, Valmont dispose d'un terrain synthétique. Les avantages : moins d'entretien (toutes les 200 heures de pratique), des sensations analogues à un terrain naturel et surtout une utilisation toute l'année !

DIESEN (57 890)
Maire : M. Erwin Thiel
1, rue de Porcelette
Tél. : 03 87 93 06 33 / Fax : 03 87 93 33 46
Courriel : mairie.diesen@wanadoo.fr
@ : www.mairiediesen.com

CARLING (57 490)
Maire : M. Gaston Adier
199 B, rue Principale
Tél. : 03 87 93 21 11 / Fax : 03 87 82 61 43
Courriel : mairiedecarling@wanadoo.fr
@ : www.carling.fr

PORCELETTE (57 890)
Maire : M. Eddie Muller
5, rue de Saint-Avold
Tél. : 03 87 29 71 71
Fax : 03 87 29 71 70
Courriel : mairie-porcelette2@wanadoo.fr
@ : www.porcelette.fr

L'HOPITAL (57 490)
Maire : M. Gilbert Weber
9, rue du Presbytère
Tél. : 03 87 29 33 80 / Fax : 03 87 82 50 21
Courriel : ville-de-lhopital@wanadoo.fr
@ : www.ville-lhopital.fr

SAINT-AVOLD (57 500)
Député/Maire : M. André Wojciechowski
36, boulevard de Lorraine
Tél. : 03 87 91 10 07 / Fax : 03 87 91 36 47
Courriel : courrier@mairie-saint-avold.fr
@ : www.mairie-saint-avold.fr

MACHEREN (57 730)
Maire : M. Bernard Trinkwell
2A, rue du Centre Petit-Ebersviller
Tél. : 03 87 92 18 82
Fax : 03 87 92 98 98
Courriel : mairie-de-macheren@wanadoo.fr
@ : www.macheren.com

FOLSCHVILLER (57 730)
Maire : M. Claude Staub
Rue Usson du Poitou
Tél. : 03 87 29 32 90 / Fax : 03 87 91 23 04
Courriel : adjoint.maire.muller@folschviller.com
@ : www.folschviller.com

VALMONT (57 730)
Maire : M. Dominique Steichen
1, rue de la Mairie
Tél. : 03 87 92 11 34 / Fax : 03 87 92 08 83
Courriel : accueil@mairiedevalmont.fr
@ : www.mairie-valmont.fr

ALTVILLER (57 730)
Maire : M. Jean-Jacques Ballevre
44, place de la Mairie
Tél. : 03 87 92 06 54 / Fax : 03 87 92 55 84
Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr
@ : www.mairie-altviller.fr

LACHAMBRE (57 730)
Maire : Mme Simone Hamann
23, rue Principale
Tél. : 03 87 92 13 98 - Fax : 03 87 92 56 77
Courriel : comunelachambre@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Pays Naborien
Résidence Plein Centre
5 place Saint-Nabor - BP 20046
57502 Saint-Avold Cedex
Tél. : 03 87 92 84 76 / Fax : 03 87 92 98 32
E-mail : communaute@paysnaborien.com
@ : www.paysnaborien.com



Altviller



Carling



Diesen



Folschviller



Lachambre



L'Hôpital



Macheren



Porcelette



Saint-Avold



Valmont